

**ELABORATION D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ACTIVITES  
NAUTIQUES NON MOTORISEES SUR LA RIVIERE AVEYRON**

**Synthèse de la proposition méthodologique du Cabinet JED**

---

**RAPPEL DU CONTEXTE ET DES MOTIVATIONS DE L'ETUDE**

---

❖ **Le contexte**

- Des atouts forts de qualité résidentielle et d'accueil touristique
- Des activités de loisirs attractives
- Des collectivités investies dans la valorisation et la gestion touristiques de la rivière Aveyron
- De forts enjeux de développement durable et des problématiques à résoudre

❖ **Les objectifs et motivations de l'étude**

Pour le Syndicat Mixte du Pays Midi Quercy et plus largement pour les collectivités, les objectifs et motivations de cette étude sont multiples :

- Mieux cerner le marché actuel des pratiques, leurs enjeux pour les territoires, ainsi que leurs tendances, besoins et perspectives
- Prendre en compte l'ensemble des intérêts et usages, dans une perspective de conciliation
- Définir une stratégie et des actions de développement durables, au regard de l'ensemble des enjeux, notamment environnementaux
- Répondre à un besoin immédiat d'aménagement d'un site pour un parcours majeur.

---

## PROPOSITION METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

---

Cette étude nécessite quatre phases d'inégale importance :

1<sup>ère</sup> Phase : Le diagnostic et les pistes d'orientations stratégiques : 4,5 mois (lancement-mi novembre)

2<sup>ème</sup> Phase : l'étude d'aménagement du site de Penne : 2,5 mois (septembre- mi novembre)

3<sup>ème</sup> Phase : le schéma d'orientations stratégiques : 1,5 mois (mi-novembre-fin décembre)

4<sup>ème</sup> Phase : le Plan d'actions : 3 mois (janvier-fin mars)

Soit un délai global de 9 mois

**NB : L'étude d'aménagement, au regard des contraintes de restitution (23 novembre 2011) chevauchera partiellement la fin de la 1<sup>ère</sup> Phase.**

### 1ère Phase : Le diagnostic et les pistes d'orientations stratégiques

---

La phase de diagnostic doit permettre d'identifier les enjeux :

- Techniques
- Environnementaux
- Economiques
- Structurels

de chacune des activités non motorisées qui s'exercent sur le cours de l'Aveyron.

Cette première phase nécessite 5 étapes

#### 1ère Etape : L'analyse des espaces, sites et itinéraires de pratiques

Il s'agira donc de réaliser l'inventaire qualifié des espaces, sites et itinéraires utilisés actuellement pour :

- la pratique du canoë-kayak (parcours, zones d'embarquement/débarquement)
- la baignade (zones)
- la pêche (parcours)

Chaque espace, site et itinéraire identifié fera l'objet d'une « fiche ESI » reprenant les éléments suivants :

- 1) Outre la situation géographique (superficie ou kilométrage, selon le cas) géoréférencée, au sein, de chaque site, sa structuration en zones fonctionnelles
- 2) L'intérêt de l'ESI au regard de l'activité
- 3) Le contexte géo-environnemental
- 4) Le contexte géotechnique
- 5) Le contexte foncier

## 2<sup>ème</sup> Etape : L'analyse environnementale

Cette analyse s'effectuera :

- 1) à l'échelle globale des espaces identifiés pour les pratiques
- 2) à l'échelle de chaque site afférent aux pratiques visées, pour lesquels seront précisées les caractéristiques réelles environnementales

## 3<sup>ème</sup> Etape : L'analyse du marché des pratiques

### ➤ *Le contexte national*

L'analyse du contexte national mettra en évidence les grandes tendances, les perspectives d'avenir, les modes de consommation, les attentes et motivations des différents types de public... Cette analyse sera effectuée à partir des données existantes relatives aux sports de nature et des études précédemment réalisées par le Cabinet JED.

### ➤ *Le contexte local*

Il s'agira ici d'identifier les volumes, typologies, besoins et attentes des prestataires et de leurs clientèles.

- L'étude des prestataires : **audit qualité** et diagnostic des attentes, besoins, obstacles, freins et projets...
- L'étude des clientèles et des publics : à partir des données existantes tant quantitatives que qualitatives complétées par les échanges réalisés avec les prestataires et des « **micro-trottoirs** »
  - ⇒ Profil des clientèles et publics, données socio-économiques et degré de satisfaction

### ➤ *L'impact socio-économique des activités non motorisées*

Evaluation du poids socio-économique en termes d'emplois directs, indirects et induits ; de qualifications, de chiffre d'affaire et d'éléments qualitatifs.

## 4<sup>ème</sup> Etape : Le cadre structurel de l'exercice des activités non motorisées

### ➤ *Le contexte territorial*

Il s'agira là :

- de situer le contexte touristique du territoire
- d'appréhender les axes et outils de gestion des activités sportives de nature et du tourisme

### ➤ *Le cadre juridique de l'exercice des pratiques*

Cette étude comportera ici deux volets :

. **le cadre de l'exercice des activités** de baignade, de canoë-kayak et de pêche, au regard de la propriété foncière, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la conciliation des

usages, notamment réglementation « baignade », loi sur l'eau de 1992 et loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

. **les modes d'ouverture au public, d'utilisation et d'équipement des différents types de propriété foncière des parcelles (domaine public, domaine privé, propriété privée des particuliers) et des chemins d'accès ou de liaison (communaux, ruraux, d'exploitation, de desserte, ...).**

## 5<sup>ème</sup> Etape : La démarche de participation et de médiation entre les enjeux, intérêts et usages

La mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et d'intérêts (propriétaires, gestionnaires et utilisateurs) entraîne parfois une cohabitation difficile, accrue par la méconnaissance des enjeux respectifs.

Afin que le Schéma de développement soit durable et opérationnel, il est indispensable que l'ensemble des acteurs concernés s'approprient et acceptent ses préalables (objectifs, fondements et moyens de mise en œuvre).

La démarche que le cabinet conduira, en médiation des intérêts et usages, associera donc :

- les acteurs des activités nautiques non motorisées (prestataires d'encadrement, de location et sportifs (clubs, comités départementaux de canoë-kayak) associations locales et départementales de pêche, de baignade)
- les collectivités territoriales (élus et techniciens)
- les services départementaux à charge des PDESI
- les associations d'intérêts ou d'usages locaux
- les services déconcentrés de l'Etat
- les acteurs et institutions du tourisme (CDT, OTSI,...)
- les associations naturalistes et de protection de la nature
- les exploitants agricoles et forestiers, hydrauliques, hydroélectrique
- les gestionnaires d'espaces naturels.

Des ateliers de concertation seront donc mis en œuvre.

Ils permettront d'envisager, sur le fondement du pré-diagnostic établi au cours des étapes précédentes des pratiques sur le territoire, les préconisations de gestion, développement et d'aménagement le plus en cohérence possible avec les souhaits de l'ensemble des acteurs locaux.

Ces ateliers seront organisés en trois temps, réunissant :

- Dans un premier temps, les acteurs de même secteur
- Dans un deuxième temps, les acteurs dont les logiques et les souhaits divergent
- Dans un troisième temps, l'ensemble des acteurs afin d'homogénéiser les propositions envisagées.

## ❖ Les livrables

- ✓ **Rapport avec :**
  - Analyse du marché
  - Cadre structurel

- Démarche de participation et de médiation entre les enjeux, intérêts et usages
- Diagnostic et orientations

et selon le cas :

- Notes, graphiques, tableaux synthétiques et synoptiques
- Les livrables cartographiques et graphiques relatifs au diagnostic

#### **A l'échelle 1/25000 et 1/10000 (carte IGN top25)**

- Les éléments linéaires géoréférencés représenteront les itinéraires.
  - Les éléments ponctuels géoréférencés représenteront les sites d'embarquements, de débarquement, de repos ; les autres sites d'accès à l'eau ; les éléments remarquables visibles de la rivière ; les obstacles à la navigation (seuils, digues, barrages, passerelles, ponts, etc.)

Des données attributaires viendront compléter le descriptif de chaque élément identifié.

**A l'échelle cadastrale (1/1000 à 1/5000)**, un zoom sera effectué, pour les principaux sites, sur les éléments géoréférencés de type sites ponctuels et obstacles, selon leur hiérarchisation et les enjeux présents. Ce zoom permettra de représenter :

- pour un site ponctuel : son organisation générale et les équipements et aménagements existants
- pour un élément de type obstacle : son organisation générale et les équipements, aménagements et signalétiques existants.

Un reportage photographique sera réalisé pour l'ensemble des éléments identifiés et géoréférencés.

- Les exports visuels

Dans le cadre du diagnostic des exports seront réalisés afin de présenter sous forme de fiche les parcours, sites ponctuels et obstacles identifiés, reprenant les données attributaires identifiés et les visuels (photos et croquis).

## **2ème Phase : Le schéma d'aménagement du site de Penne**

---

Le schéma d'aménagement comprendra en préambule et au regard du diagnostic et des enjeux sur le positionnement in situ au regard des enjeux de la pratique et de la hiérarchie des sites entre eux ; des orientations stratégiques de développement et d'aménagement durables issues des ateliers permettant à la fois :

- une cohérence globale dans une logique de valorisation et de gestion
- une démarche homogène d'aménagement, dans une logique de haute qualité environnementale et d'intégration territoriale
- une mise en relation de ces sites avec les chemins de randonnée et d'accès aux sites sportifs de nature, de même qu'avec les villages proches, dans une perspective de valorisation sociale et économique.

### **1<sup>ère</sup> Etape : Le positionnement**

Il s'agira de définir le format et l'affectation du site de Penne :

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Offre négociée pour l'élaboration du schéma de développement durable des ANNM sur la rivière Aveyron  
Cabinet JED le village 05 600 St Clément sur Durance- Tel : 04 92 43 45 45 - E-mail : [J.E.D@wanadoo.fr](mailto:J.E.D@wanadoo.fr)

- quels publics
- quelles clientèles
- quelles modalités de pratique
- quelles périodes
- quels équipements et services associés aux opérations d'embarquement

Tout en prenant en compte le format et l'affectation du site de Cazals, dans une perspective de complémentarité fonctionnelle.

**NB/rappel : Les pistes d'orientations à dégager au cours des ateliers s'attacheront en outre à déterminer le volet stratégique de la structuration des parcours et des sites afin de positionner le site à aménager en priorité (Penne), en relation et complémentarité avec le site actuel de Cazals.**

## 2<sup>ème</sup> Etape : La programmation d'aménagement/équipement

### × **La démarche d'aménagement**

Les différents aménagements et équipements doivent d'une part faciliter et améliorer la qualité d'accueil du public et d'autre part sécuriser les lieux pour les usagers.

Le Cabinet JED proposera donc **une démarche d'aménagement**, avec :

- Intégration environnementale et territoriale : une ligne-repère
- Accessibilité/handicapés
- Typologie des équipements (référentiel technique)
- Typologie des aménagements et équipements par rapport à la fréquentation
- Structuration spatiale des sites
- Circulation et signalisation interne au site
- Signalisation rapprochée d'accès du parcours principal

### × **L'avant-projet d'aménagement**

A partir de la démarche d'aménagement précédente, le site fera l'objet d'une fiche-projet qui mettra en évidence :

- Les éléments de programmation repris au travers d'une fiche site précisant le référentiel technique détaillé ; le référentiel des procédures et contraintes juridiques ; des éléments cartographiques et photographiques et des esquisses et croquis d'ambiance.
- Le budget prévisionnel
- Les cahiers des charges pour la consultation des entreprises

## 3<sup>ème</sup> Etape : L'évaluation d'incidence environnementale

Chacun des éléments de programmation fera l'objet d'une évaluation d'incidence environnementale sur les espaces et espèces terrestres et aquatiques, conforme aux prescriptions réglementaires applicables :

- Etat initial du site
- Contexte réglementaire spécifique

- Evaluation des impacts, de la phase chantier et à long terme
- Compatibilité avec le SDAGE, SAGE
- Prise en compte du ou des documents d'objectifs Natura 2000
- Mesures de réduction, correctives et compensatoires

#### 4<sup>ème</sup> Etape : Le schéma de gestion du site

Le schéma de gestion décrira

- × **Les instruments de maîtrise foncière**
- × **La détermination de la maîtrise d'ouvrage**
- × **Les modes de gestion envisageables**

**NB :**

***Selon la maîtrise d'ouvrage envisagée (groupement de collectivités, syndicat mixte,...) il se peut que les statuts de la structure doivent être modifiés pour la permettre.***

***Au regard du maître d'ouvrage et du statut foncier de la parcelle, de la dépendance ou de la voie visée, pour chaque type de site identifié, seront projetés les différents instruments juridiques pouvant être mis en œuvre.***

Chaque type d'instrument sera analysé au regard de la situation du site, de ses enjeux et contraintes, des objectifs à atteindre, en termes d'adéquation, d'avantages et d'inconvénients.

#### ❖ Les livrables

Rapport avec :

- Démarche d'aménagement
- Intégration environnementale et paysagère
- Fiche-projet avec :
  - Référentiel technique
  - Plans, schémas, loupes, croquis d'ambiance
  - Référentiel technique
  - Bordereau des prix
  - Référentiel des procédures de mise en œuvre
  - Modèles de cahier des charges
  - Etude d'incidence environnementale
  - Schéma de gestion détaillé

### 3ème Phase : Les orientations stratégiques de développement

---

Il s'agira ici, sur le fondement du diagnostic et de la démarche de participation et de médiation des intérêts, de définir le contenu des axes stratégiques à détailler dans le Plan d'actions (4<sup>ème</sup> Phase).

Sans présumer de ces axes, le Cabinet JED peut au stade de la présente consultation, au regard de son expérience relative aux activités sportives de nature et plus particulièrement celles nautiques et aquatiques, dégager les principaux domaines que concerneront les axes stratégiques

## 1. Les schémas types d'aménagement/équipement/signalisation

Au-delà des sites de Cazals et de Penne, en s'appuyant sur la typologie de chacun des sites actuellement utilisés et potentiels, de leur hiérarchisation dans la logique de chacune des activités (pêche, baignade et canoë-kayak), mais aussi des enjeux sociaux, économiques, et environnementaux, il s'agira ici de projeter la typologie, selon le cas :

- . d'aménagement
- . d'équipements
- . de signalisation

nécessaires au développement du site et à la coexistence de plusieurs activités sur un même lieu de pratique.

**Il s'agira donc de proposer, pour chaque type de sites déterminés précédemment :**

- 1°) Des aménagements permettant la mise en sécurité des pratiquants, l'accueil de qualité et la protection des espaces fragiles
- 2°) Une ligne architecturale des équipements
- 3°) Des préconisations de signalisation

## 2. Les préconisations relatives à la valorisation de la production

Il s'agira de déterminer les conditions de valorisation des produits existants et la projection de produits génériques et adaptés, à la fois :

- aux différentes cibles de clientèle et d'utilisateurs que le diagnostic préalable aura mis en évidence et ce, au sein des différentes filières touristiques
- à chacun des espaces et bassins dans une logique de :
  - o spécificité
  - o complémentarité.

Dans cette perspective, ce volet projettera **des lignes de produits** sur le positionnement produit-cibles de clientèle précédemment dégagé.

## 3. Les préconisations relatives aux opérateurs

Il pourra s'agir :

- *D'une démarche de labellisation des prestataires*

A partir des critères de qualité précédemment déterminés au regard de l'enquête de satisfaction des clientèles et des enjeux locaux, il s'agira :

1. de définir les critères de qualité d'un label « activités nautiques non motorisées sur le cours de l'Aveyron »
2. de déterminer le système d'adhésion et l'organe de labellisation

- *D'une démarche de « formation » des différents opérateurs*

Au regard des besoins exprimés dans la phase de diagnostic des préconisations pourront donc être établies concernant ce volet, en mobilisant les outils existant sur le territoire.



#### 4. La détermination des modes de mise en œuvre du schéma de développement durable

Il s'agira également de déterminer pour chacune des actions préconisées : les maîtrises d'ouvrage les plus adéquates au regard des compétences statutaires, de la pertinence et du niveau d'intervention, des financements éligibles.

**NB : Les orientations stratégiques seront soumises à une validation par le maître d'ouvrage, en vue de la 4<sup>ème</sup> Phase.**

##### ❖ Les livrables

Rapport avec Fiches-Orientations comprenant :

- Rappel synthétique des éléments pertinents du diagnostic
- Objectifs
- Contenu descriptif
- Estimation globale des coûts

#### 4ème Phase : Le plan d'actions pour la mise en œuvre du Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisées sur la rivière Aveyron

---

Le plan d'actions sera structuré en fonction des orientations stratégiques retenues dans la Phase précédente.

Chaque orientation sera déployée en actions.

Le Plan d'actions mettra en évidence les axes et orientations, en soulignant leur contexte et leurs objectifs.

Chaque action donnera lieu à **une fiche-action**

##### ❖ Les livrables

Les fiches-actions seront présentées sous forme de fiches synthétiques, avec mise en évidence formelle des contenus :

- × Axes et orientations stratégiques
- × contexte
- × objectif
- × publics
- × calendrier
- × composantes de l'action
- × coûts d'investissement et de fonctionnement
- × pilote/partenaire
- × Evaluation environnementale

---

## CALENDRIER PREVISIONNEL

---

	Durée totale	Début	Fin
PHASE I : Diagnostic et pistes d'orientations partagées	4,5 mois	Début Août 2011	Mi-novembre 2011
PHASE II : Projet d'aménagement du site de Penne	2,5 mois	Début Septembre	Mi-novembre
Contraintes de restitution de l'étude d'aménagement au 23 novembre 2011			
PHASE III : Schéma d'orientations stratégiques	1,5 mois	Mi-novembre	Fin décembre
PHASE IV : Plan d'actions	3 mois	Janvier 2012	Fin Mars

---

## L'EQUIPE AFFECTEE A LA MISSION

---

---

**Jean-Michel DAROLLES**

**Directeur du Cabinet JED**

**Expert-consultant en développement, aménagement et marketing du tourisme, du nautisme et des sports de nature, des loisirs et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel**

**Expert-consultant juridique spécialisé**

**Socio-économiste**

**Médiateur d'enjeux et d'usages**

**Médaille du Tourisme**

**Professeur associé des Universités**

Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

Master (DESS) Développement des Collectivités Locales, Maîtrise de droit privé, Thèse de Doctorat de droit public: "L'utilisation du patrimoine naturel par le public : le cas des loisirs sportifs nautiques sur les sites intérieurs"

---

**Nicolas JOUVENEZ**

**Consultant en aménagement des itinéraires et sites sportifs de nature et nautiques, des loisirs et du tourisme**

**Géomaticien responsable du traitement par Système Informatique Géographique et par Système Sherpa de signalisation**

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Offre négociée pour l'élaboration du schéma de développement durable des ANNM sur la rivière Aveyron  
Cabinet JED le village 05 600 St Clément sur Durance- Tel : 04 92 43 45 45 - E-mail : [J.E.D@wanadoo.fr](mailto:J.E.D@wanadoo.fr)

Maître en ingénierie du marketing et de l'aménagement relatif aux  
Loisirs, Environnement, Sport et Tourisme  
Diplômé fédéral de canoë-kayak

---

**Steven BIBOLLET**

**Consultant en environnement en relation avec les loisirs et sports  
de nature et nautiques**

- Diplôme d'Etudes Supérieures en Gestion et Protection de l'Environnement Option gestion des espaces naturels
- Maîtrise d'ingénierie en Loisir-Environnement-Sport-Tourisme  
BEES d'accompagnement en moyenne montagne

---

**Stéphanie ETIENNE**

**Consultante en marketing, développement, et aménagement du  
sport, du tourisme, de la culture, des loisirs et de l'environnement**

Ingénieur Maître

Master II Développement sportif et touristique durable – Approches  
nationales et internationales

Master I Loisirs-Environnement-Sport-Tourisme

DEUST des Sciences et Techniques relatives aux Activités Physiques  
et Sportives

---

**Claude PESCHIER**

**Expert en techniques d'équipements relatifs au canoë-kayak**

**Ancien Cadre technique Ministère Jeunesse et Sports**

**Ancien Conseiller Technique de la Fédération Française de Canoë-  
kayak**

**Diplôme d'Etat 2<sup>ème</sup> degré de canoë-kayak (formateur de  
formateurs)**

**Expert en accidentologie auprès des tribunaux et de la gendarmerie**

- Conception et aménagement de parcours et d'équipements pour le  
canoë-kayak
- Co-concepteur de passes canoë-kayaks à fond lisse et forme  
circulaire
- Suivi des dossiers d'aménagement nautiques des rivières
- Double Champion du Monde de kayak

---

**Gilles NOYON**

**Expert Consultant Chargé de mission**

**Architecte paysagiste**

**Diplômé de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Paris**

Expertises historico-architecturales

Etudes et aménagements architecturaux et paysagers

Etudes d'occupation des sols

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Réalisation de lignes architecturales et de référentiels techniques  
d'équipements d'accompagnement et d'infrastructures, pour  
l'accueil du public en milieu naturel  
Etudes et expertises Géotechniques  
et Géo-Environnementales  
Etudes de faisabilité, définition de programme, infrastructures de  
transport  
PAO / DAO

---

**Guy CHATAIN**

**Expert Consultant Chargé de mission**

- **Docteur en écologie appliquée**
- **Anc. Ingénieur de Parc Naturel Régional**

Professeur associé des Universités

Contrôle interne de qualité et conformité de l'analyse et de  
l'évaluation de l'incidence environnementale